

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

Commune de **THISE**

N° Code Postal **25220**

Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

ARRONDISSEMENT

de **BESANCON**

CANTON de

BESANÇON - EST

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 octobre 2024

OBJET

2024-60 ligne de trésorerie

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été publiée le 4 novembre 2024

que la convocation du Conseil avait été faite le 24 octobre 2024

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-huit

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois d'octobre

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, M. DERIOT, M. DEVILLERS, M. FREZE, Mme GAUTHIER, M. HEQUETTE, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAFFIN, Mme RODRIGUEZ, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme EDY (pouvoir à M. DERIOT), M. LABBACI (pouvoir à M. FREZE)

Absent(e)s non représenté(e)s : M. FALLOT, Mme RAHON, Mme GUILMAILLE, Mme CANONNE, Mme RUISSEAU, M. KIEFFER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Claude VALZER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

M. le maire expose au conseil municipal que l'examen actuel de la trésorerie fait apparaître un besoin de liquidités afin de solder les dernière factures du projet de rénovation du bâtiment de l'Amitié. Il reste 147 000 € d'investissement à solder sur cette opération, principalement des décomptes globaux définitifs (DGD), pour 222 000 € de subvention à percevoir. M. le maire précise qu'il s'agit ici de subventions acquises, car ayant fait l'objet d'une notification écrite.

Par ailleurs, la trésorerie qui nous accompagne dans la gestion du solde de l'opération Marpa depuis 2023, nous enjoint de profiter de cette démarche pour intégrer le règlement des 330 000 € de TVA.

Ainsi, le financement serait fléché sur deux besoins distincts en souscrivant deux prêt relais court terme distincts ; 160 000 € d'une part pour solder le marché de travaux de l'Amitié et d'autre part, 330 000 € pour solder la TVA de l'opération de construction de la MARPA.

Parmi les établissements bancaires consultés, deux offres sont restées en lice avec un net avantage pour celle remise par le Crédit Agricole de Thise.

En conséquence de ce qui précède, M. le maire propose au conseil municipal de contracter deux prêts relais court terme auprès du Crédit agricole de Franche Comté, dont les caractéristiques sont strictement communes et se déclinent comme suit :

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le



ID : 025-212505606-20241028-2024_60-DE

- Montant : 490 000 € (160 000 € + 330 000 €)
- Durée : 24 mois
- Taux variable : Euribor 3 mois + marge à 0,49 %
- Périodicité : intérêts trimestriels sur capital débloqué – capital in fine
- Frais et commissions de 0,1 % : 490 € (160 € + 330 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour et une abstention :

Valide cette proposition ;

Autorise M. le maire à signer tout document afférent.

Thise, le 28 octobre 2024,
Le Maire, Pascal DERIOT